



SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe directeur sur le suivi  
de la Déclaration sur la justice sociale  
pour une mondialisation équitable**

**Rapport oral du président du groupe  
directeur, M. Z. Rapacki, Ambassadeur  
et Représentant permanent de la République  
de Pologne auprès des Nations Unies à Genève**

**Rapport oral**

1. La deuxième réunion du Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable s'est tenue le 19 mars 2009. M. Rapacki (gouvernement, Pologne) a présidé la réunion, les vice-présidents employeur et travailleur étant respectivement M. Julien et M. Patel. Le groupe directeur était composé de 16 membres gouvernementaux (Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Chine, Etats-Unis, France, Jordanie, Kenya, Nigéria, Pakistan, Pérou, Singapour, Suède, République tchèque, Tunisie et Uruguay), de huit membres employeurs et de huit membres travailleurs. D'autres membres du Conseil d'administration y ont assisté en qualité d'observateurs.
2. Le président rappelle au groupe directeur que plusieurs questions directement liées au suivi de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable n'ont pas été soumises à l'examen du groupe directeur et seront traitées dans le cadre d'autres réunions.
3. La décision d'inscrire à l'ordre du jour de la 99<sup>e</sup> session (2010) de la Conférence internationale du Travail une question supplémentaire sur l'examen du fonctionnement du suivi de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail de 1998 sera examinée par le Conseil d'administration la semaine prochaine.
4. La proposition visant à inscrire à l'ordre du jour de la 100<sup>e</sup> session (2011) de la Conférence une discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (sécurité sociale) sera également examinée la semaine prochaine par le Conseil d'administration.
5. Enfin, la question de l'étude d'ensemble et du questionnaire au titre de l'article 19 sur la sécurité sociale sera examinée par la Commission LILS le vendredi 20 mars 2009. Les conclusions de la commission seront consignées dans son rapport et portées à la connaissance du Conseil d'administration.

## **Plan de mise en œuvre: Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable**

6. «Plan de mise en œuvre: Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable» est la seule question inscrite à l'ordre du jour du groupe directeur. Le document <sup>1</sup> dont ce dernier était saisi est présenté par la représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> O'Donovan).
7. Le groupe directeur est globalement favorable au plan de mise en œuvre. Ses membres approuvent notamment sa présentation sous forme de feuille de route couvrant la totalité des éléments de la Déclaration, son annexe et la résolution. Ils se félicitent également de ce que la Déclaration et la résolution aient toutes deux été prises pleinement en considération et se soient vu attribuer le même degré d'importance. La feuille de route établit un calendrier pour l'ensemble des points appelant une action, relie ces derniers au cadre stratégique et au programme et budget, et définit les instances de gouvernance, les unités ou les équipes qui seront chargées au premier chef de la mise en œuvre; elle répond ainsi pleinement aux exigences qui avaient été formulées par le groupe directeur, et va constituer pour le Conseil d'administration un outil précieux d'aide à la gouvernance.
8. Les porte-parole des travailleurs et des employeurs ainsi que certains représentants gouvernementaux proposent quelques améliorations sur certains points. Ils craignent notamment que l'approche détaillée et systématique de la feuille de route donne l'impression d'une action morcelée. Le groupe de travail estime qu'il serait souhaitable de renforcer la cohérence d'ensemble en faisant apparaître clairement les liens entre les diverses actions.
9. Les participants insistent sur la nécessité pour l'Organisation dans son ensemble et pour toutes les unités du Bureau de s'approprier véritablement la Déclaration. Il faudra à cet effet modifier en profondeur les méthodes de travail en vue de favoriser les synergies et les échanges dans l'ensemble du Bureau. Tous les départements du Bureau devraient notamment collaborer à l'établissement des rapports relatifs à la question récurrente et assurer une cohérence d'ensemble, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel.
10. L'équipe de direction est appelée à jouer dans la mise en œuvre de la Déclaration un rôle décisif qui devrait être défini clairement. Elle devra diriger le processus en interne et être dotée à cette fin de tous les moyens nécessaires. Les porte-parole des employeurs et des travailleurs réitèrent leur demande visant à ce qu'ACTRAV et ACT/EMP deviennent membres de l'équipe de direction.
11. Certains points appelant une action figurant dans la feuille de route prévoient un ensemble de mesures et de décisions. Le groupe directeur fait part de ses attentes en ce qui concerne les deux nouvelles stratégies – en matière, respectivement, de connaissances et de ressources humaines – qui doivent être présentées au Conseil d'administration en novembre 2009. La stratégie de communication, qui doit être présentée au cours de la même session, devrait également prévoir les dispositifs qui permettront d'assurer une promotion à grande échelle de la Déclaration. Les participants soulignent également la grande importance du rapport sur l'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Bureau, qui doit être présenté en novembre 2009.
12. La question du renforcement des capacités est jugée critique pour la mise en œuvre de la Déclaration. Evidemment, cette dernière doit s'appliquer aux trois groupes de mandants; le rôle du Centre de Turin est considéré comme essentiel à cet égard. Le porte-parole des

<sup>1</sup> Document GB.304/SG/DECL/1.

---

employeurs insiste sur le fait que la formation devrait être considérée dans le cadre plus large du renforcement des capacités, qui pour les employeurs doit relever de la responsabilité d'ACT/EMP.

13. Les porte-parole des travailleurs et des employeurs et les membres gouvernementaux du groupe proposent d'apporter à la feuille de route un certain nombre d'ajouts et d'améliorations concernant notamment la désignation des responsables principaux et certains points appelant une action, qu'il conviendrait de préciser.
14. En ce qui concerne la mise en place d'un dispositif de discussions récurrentes par la Conférence internationale du Travail, la question de la durée du cycle est examinée par le groupe directeur. La plupart des intervenants sont favorables à un cycle de sept ans. Chaque objectif stratégique pourra ainsi faire l'objet d'une discussion au moins une fois par cycle, et il sera possible d'examiner l'emploi, la protection sociale et les principes et droits fondamentaux au travail à deux reprises au cours de chaque cycle. Un membre, s'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), déclare que cette dernière sans cesser de considérer comme plus cohérent un cycle de six ans ne s'opposera pas au consensus qui se dessine en faveur d'un cycle de sept ans.
15. Le groupe directeur est favorable à la mise en place d'un groupe de travail du Conseil d'administration chargé d'étudier les moyens d'améliorer les fonctions de gouvernance du Conseil et de la Conférence. Le Bureau pourrait établir un document pour la session du Conseil d'administration de juin 2009 contenant des propositions relatives au mandat, à la composition et au calendrier des travaux de ce groupe.
16. Le groupe directeur sur le suivi de la Déclaration de 2008 a été constitué à titre temporaire. Avec l'adoption du plan de mise en œuvre de la Déclaration, il aura rempli son mandat initial. Au cours du débat, les membres sont parvenus à un consensus sur l'idée que le groupe directeur devrait se réunir de nouveau en novembre 2010 après examen de la première question récurrente sur l'emploi qui aura lieu lors de la Conférence en juin 2010. Cette réunion permettra de tirer les leçons de cette première discussion.
17. Le groupe directeur examine différentes options concernant l'évaluation du suivi de la Déclaration. Si la Conférence internationale du Travail ne devait procéder à son évaluation qu'à la fin d'un cycle de sept ans, celle-ci n'aurait pas lieu avant 2017. Les membres proposent plusieurs options, notamment l'idée d'une évaluation biennale ou d'une évaluation à mi-parcours au cours de laquelle les quatre objectifs stratégiques seraient examinés en même temps. Comme cette question ne doit pas faire l'objet d'une décision immédiate, les membres conviennent qu'ils auront le temps d'y réfléchir et d'en discuter à nouveau.
18. Pour résumer, les débats au sein du groupe directeur ont été très positifs, ouverts et constructifs et se sont déroulés dans un véritable esprit de collaboration afin de parvenir à l'objectif commun, qui est de renforcer la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres en ces temps particulièrement difficiles. La représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> O'Donovan) examine les commentaires et suggestions formulés pendant le débat. Ils seront inclus dans un texte révisé dans la mesure où ils visent à clarifier le libellé de la feuille de route et à mettre davantage l'accent sur le rôle de l'équipe de direction, la nécessité d'assurer une certaine cohérence, les stratégies futures en matière de connaissances et de ressources humaines, l'examen indépendant de la fonction d'évaluation du Bureau et la mise en place d'une stratégie de communication visant à promouvoir la Déclaration.

**19. Le groupe directeur recommande au Conseil d'administration:**

- i) d'adopter le plan de mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable;**
- ii) d'adopter un cycle de sept ans pour la discussion des questions récurrentes – l'emploi, la protection sociale et les principes et droits fondamentaux au travail étant examinés à deux reprises au cours du cycle;**
- iii) de mettre en place un groupe de travail du Conseil d'administration sur les méthodes de travail du Conseil et le fonctionnement de la Conférence et de demander au Bureau d'établir une proposition à soumettre au Conseil d'administration à sa 305<sup>e</sup> session (juin 2009);**
- iv) de réunir ultérieurement le Groupe directeur sur le suivi de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable lors de la 309<sup>e</sup> session (novembre 2010) du Conseil d'administration afin d'examiner l'expérience acquise et les leçons tirées à l'occasion de l'organisation de la première question récurrente consacrée à l'emploi et toute autre question que pourrait lui soumettre le Conseil d'administration.**

Genève, le 23 mars 2009.

*Point appelant une décision:* paragraphe 19.